



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-163

OBJET : QUARTIER EST – DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT - RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ATLANTIQUE HABITATIONS

DÉLIBÉRATION : 2026-163
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER EST – DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT - RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ATLANTIQUE HABITATIONS

RAPPORTEUR : Jocelyn BUREAU

Par délibération du 14 avril 1995, le Conseil Municipal a décidé le classement dans le domaine public communal des rues de Figeac, d'Hossegor, de Montauban, ainsi que des espaces verts dépendant de l'ensemble immobilier « Le Moulin du Bois ».

Dans le cadre du projet Grand Bellevue, la société Atlantique Habitations a engagé une opération de requalification de cette résidence située à Saint-Herblain. Cette opération a notamment consisté en la réhabilitation des immeubles et en la résidentialisation des espaces extérieurs, avec l'aménagement des espaces verts comprenant des jardins partagés et des aires de jeux, ainsi que la création de locaux destinés au stationnement des vélos et au stockage des ordures ménagères. La parcelle cadastrée CM n°129, aménagée en parking, est désormais dédiée aux usagers de la résidence « Le Moulin du Bois ».

Par délibération n°2026-022 du 2 février 2026 le Conseil Municipal a approuvé la cession des parcelles CM n° 96, CM n° 97, CM n° 98, CM n° 125, CM n° 102 et CM n° 129, objet de ces aménagements, au profit de la société Atlantique Habitations.

Préalablement à la régularisation de cette cession, il convient de constater la désaffectation de fait de ces parcelles, celles-ci n'étant plus affectées à l'usage direct du public.

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière, ce déclassement peut être prononcé sans enquête publique préalable dès lors que l'opération envisagée n'est pas de nature à porter atteinte à des fonctions de desserte et de circulation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation des parcelles cadastrées CM n° 96 (35 m²), CM n° 97 (22 m²), CM n° 98 (30 m²), CM n° 125 (8 599 m²), CM n° 102 (1 193 m²) et CM n° 129 (2 576 m²) représentant une superficie totale de 12 455 m², telles qu'elles figurent sur le plan annexé à la présente délibération,
- d'approuver leur déclassement du domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Margot DUMAIS



Le Maire

Bertrand AFFILÉ



ANNEXE

